l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS.

ÉTUDIANTS,

Votre assurance maladie, est simple, gratuite et automatique.

ameli.fr

ÉTUDIANTS, VOTRE COUVERTURE SANTÉ

À la rentrée universitaire, votre couverture santé est garantie : c'est simple, gratuit et automatique.

À partir de vos 18 ans, vous ne dépendez plus de la sécurité sociale de vos parents, vous devenez un assuré autonome.

- Vous êtes automatiquement pris en charge pour vos frais de santé par l'Assurance Maladie.
- Vous dépendez toujours de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence.

Ainsi, si vous avez plus de 18 ans, adoptez les « bons réflexes » de l'Assurance Maladie pour être bien remboursé de vos frais médicaux :

1

Mettez à jour votre carte Vitale
(dans une pharmacie, dans votre caisse d'assurance maladie...).

2

Créez votre compte ameli
sur ameli.fr ou sur l'appli ameli

Munissez-vous :

- de votre propre numéro de sécurité sociale ;
- du numéro de série de votre carte Vitale : il est situé sur le côté droit de la carte ;
- de votre relevé d'identité bancaire (RIB) connu de l'Assurance Maladie : il s'agit généralement du RIB du parent auquel vous étiez auparavant rattaché[1].

3

Une fois votre compte ameli créé, vous pouvez remplacer le RIB de votre parent par votre propre RIB

4

Vérifiez que votre médecin traitant est déclaré dans votre compte ameli
Si non, demandez à votre médecin de se déclarer comme votre médecin traitant.

5

Optimisez vos remboursements
en adhérant à une mutuelle complémentaire, celle de vos parents ou une autre.

[1] En l'absence de RIB parental connu, il faut, avant de créer son propre compte ameli, transmettre par courrier postal son propre RIB à sa caisse d'assurance maladie (CPAM) en précisant son numéro de sécurité sociale.

ET GARDEZ LES BONS REFLEXES D'UN ASSURÉ :

- Mettez votre carte Vitale à jour **tous les ans** : chez le pharmacien ou sur une borne dans une caisse d'assurance maladie.
- **Identifiez-vous** sur tous les documents que vous transmettez à votre caisse d'assurance maladie en indiquant toujours votre numéro de sécurité sociale.
- Informez systématiquement votre caisse d'assurance maladie **d'un changement de situation** : nouvelle adresse, nouveau RIB, mariage, naissance...

SPÉCIAL ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

VOUS DÉMARREZ VOS ÉTUDES EN FRANCE

Dès votre arrivée en France, et après votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, vous devez vous inscrire sur le site **etudiant-etranger.ameli.fr** afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études :

1
INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE : ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR

Saisissez les informations **obligatoires**

- Nom
- Prénom(s)
- Date de naissance
- Pays de naissance
- Adresse e-mail
- Adresse postale en France
- Numéro de téléphone

Déposez les pièces justificatives **obligatoires**

- **Passeport / carte d'identité**
- **Titre de séjour**
- **Copie intégrale de l'acte de naissance / extrait de l'acte de naissance avec filiation (pièce établie par le consulat)**
- Attestation de scolarité pour l'année en cours
- Attestation d'autorisation parentale (- de 16 ans)
- IBAN
- Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine

2
CRÉEZ VOTRE ESPACE PERSONNEL

Téléchargez votre attestation **provisoire** d'affiliation à la Sécurité sociale

Déposez les pièces justificatives **manquantes ou non conformes** dans votre espace personnel

Dès que vous recevez un message vous attribuant un Numéro de Sécurité sociale français (NIR)...

... téléchargez votre attestation **définitive** d'affiliation à la Sécurité sociale

3
UNE FOIS VOTRE AFFILIATION FINALISÉE, VOUS RÉALISEZ DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES AFIN D'ÊTRE REMBOURSÉ DE MANIÈRE PLUS SIMPLE ET RAPIDE

Vous pouvez prendre une complémentaire santé

L'Assurance Maladie rembourse une partie des frais de santé, c'est pourquoi il est conseillé d'adhérer à une complémentaire santé pour être mieux remboursé.

Si vous avez de faibles revenus, avec la Complémentaire santé solidaire, vous n'aurez plus à payer ces frais de santé dans la plupart des cas.

Vous ouvrez votre compte personnel ameli

sur ameli.fr ou via l'application ameli.

Vous remplissez et retournez le formulaire carte Vitale à réception en fournissant vos pièces justificatives

- Photo d'identité récente
- Pièce d'identité

Vous déclarez un médecin traitant lors d'une consultation

auprès d'un médecin en France.

Vous dépendez de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence.

CETTE DÉMARCHE N'EST À EFFECTUER QU'UNE SEULE FOIS À VOTRE ARRIVÉE.

INFORMATIONS PRATIQUES

L'APPLI AMELI

Votre espace personnel sécurisé accessible depuis votre tablette ou votre smartphone.

> **Consultez** vos remboursements de soins ;
> **Téléchargez** votre attestation de droits ;
> **Commandez** votre **carte Vitale**. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol ;
> **Commandez** votre **carte européenne d'assurance maladie (CEAM)** ;
> **Actualisez et gérez** vos informations personnelles (adresse, téléphone, coordonnées bancaires...) ;
> **Interrogez amelibot** (le chatbot de l'Assurance Maladie, qui répond à toutes vos questions et vous guide dans vos démarches en ligne) ou **posez vos questions par e-mail directement à un conseiller** ;
> **Trouvez un médecin** ou un établissement de santé autour de vous et visualisez leurs tarifs ;
> **Localisez la borne** la plus proche de vous pour **mettre à jour votre carte Vitale**.

LA CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE

Vous partez faire des études, en stage, en week-end ou en vacances dans un **pays de l'Union européenne/Espace économique européen (UE/EEE), en Suisse ou au Royaume-Uni ?**

Pensez à commander à l'avance votre **carte européenne d'assurance maladie (CEAM).** Elle permet la prise en charge de vos frais de santé pour les soins imprévus et peut vous éviter l'avance des frais.

MON ESPACE SANTÉ : LE NOUVEL ESPACE NUMÉRIQUE ET SÉCURISÉ DÉDIÉ À VOTRE SANTÉ

Dès vos 18 ans, vous pouvez activer votre profil sur l'appli Mon espace santé. Vous pouvez y stocker tous vos documents de santé (résultats d'analyses, ordonnances, compte-rendus de radiologie ...) en toute sécurité et y accéder à tout moment. Lors de vos rendez-vous santé ou en cas d'urgence, les professionnels de santé pourront les consulter avec votre autorisation, plus besoin d'avoir vos dossiers médicaux avec vous !

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ?

> **Depuis le forum ameli** ;
> **Par mail** depuis votre compte ameli, rubrique « Mon espace d'échanges » ;
> **Par téléphone** au 36 46 (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (sur demande, vous pouvez être mis en relation avec un téléconseiller bilingue) ;
> **En vous rendant dans la caisse d'assurance maladie** de votre lieu de résidence.

SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX

NOUVEAU :
le compte Instagram mes_tips_sante,
c'est des tips santé toute l'année !

© iStock. DEP-ETU 0622-Caisse nationale de l'Assurance Maladie – juin 2022